

Rectificatif à la directive (UE) 2015/2436 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 336 du 23 décembre 2015)

Page 23, article 54, paragraphe 1, au premier alinéa:

au lieu de:

«aux articles 3 à 6, 8 à 14, 16, 17, et 18, 22 à 39, 41 et 43 à 50»

lire:

«aux articles 3 à 6, 8 à 14, 16, 17, 18, 22 à 39, 41, 43, 44 et 46 à 50»

Page 24, article 56, au second alinéa:

au lieu de:

«Les articles 1^{er}, 7, 15, 19, 20, 21 et 54 à 57 sont applicables à partir du 15 janvier 2019.»

lire:

«Les articles 1^{er}, 7, 15, 19, 20 et 21 sont applicables à partir du 15 janvier 2019.»
